

# 1. INTRODUCTION

## TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES.....	2
2	JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES.....	2
3	DEMANDEUR DES PERMIS .....	3
4	CONSEILLERS DU DEMANDEUR.....	3
5	AUTEUR DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES.....	4
6	COMPOSITION DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT.....	6
7	LIMITES DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES.....	7

## 1 OBJET DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES

La présente étude d'incidences se justifie **dans le cadre des demandes de permis d'environnement de classe 1A et de permis d'urbanisme** (procédure mixte) visant la :

- **Construction** du **nouveau siège** de la RTBF et l'aménagement de ses abords immédiats.
- **Création** d'un **parking provisoire** pendant la phase chantier (construction du nouveau siège);

Ces demandes ont été introduites en juin 2017 par la **Radio-Télévision Belge de la Communauté française** (RTBF).

Le Demandeur a introduit en mai 2018 une demande de permis pour la démolition partielle des bâtiments U et V. Le permis d'urbanisme a été délivré le 3 septembre 2018 par la Direction de l'Urbanisme et le permis d'environnement a été délivré par Bruxelles Environnement le 24 septembre 2018. Cette demande de permis était accompagnée d'un rapport d'incidences. Dès lors, les incidences relatives à cette phase de démolition ont déjà été examinées et ont donc été prises en compte dans le cadre de la présente étude d'incidences.

## 2 JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES


L'étude d'incidences est requise dans le cadre de la **demande de permis d'urbanisme** en vertu de l'article 128 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) et de son annexe A. Sont prévues les **installations suivantes** :

- « **17) parcs de stationnement à l'air libre pour véhicules à moteur en dehors de la voie publique comptant plus de 200 emplacements pour véhicules automobiles** » → Ici, 289 emplacements à l'air libre dans le parking provisoire pendant le chantier ;
- « **18) garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnement couverts, salles d'exposition, etc.) comptant plus de 200 véhicules automobiles ou remorques** » → Ici, 594 emplacements couverts.



L'étude d'incidences est également requise dans le cadre de la demande de **permis d'environnement** en vertu des articles 7 et 37 de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et de la liste des installations classées annexée à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mars 1999. Sont prévues les **installations suivantes** :

- « **224) Garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur comptant plus de 200 véhicules** » → Ici, 594 emplacements couverts ;
- « **233) Parcs de stationnement à l'air libre pour véhicules à moteur de plus de 200 places** » → Ici, 289 emplacements à l'air libre dans le parking provisoire pendant le chantier.

**3 DEMANDEUR DES PERMIS**

	<p style="text-align: center;"><b>RTBF</b></p> <p style="text-align: center;">Boulevard Auguste Reyers, 52. 1044 Bruxelles</p> <p style="text-align: center;">Contacts: Monsieur Nectarios MAGARAKIS et Monsieur Sébastien RISS</p> <p style="text-align: center;">Mails : <a href="mailto:nema@rtbf.be">nema@rtbf.be</a> et <a href="mailto:seri@rtbf.be">seri@rtbf.be</a></p>
---	---


**4 CONSEILLERS DU DEMANDEUR****Architectes :**

	<p style="text-align: center;"><b>MDW Architecture</b></p> <p style="text-align: center;">Avenue de l'Armée, 82a. 10400 Bruxelles</p> <p style="text-align: center;">Contact : Monsieur Xavier DE WIL</p> <p style="text-align: center;">Mail : <a href="mailto:mdw@mdwarchitecture.be">mdw@mdwarchitecture.be</a></p> <p style="text-align: center;">Société architecte</p>
	<p style="text-align: center;"><b>V+ Vers plus de bien être</b></p> <p style="text-align: center;">Rue le Lorrain, 82. 1080 Bruxelles</p> <p style="text-align: center;">Contacts : Madame Céline DE VINCK et Monsieur Thierry DECUYPERE</p> <p style="text-align: center;">Mails : <a href="mailto:celinedv@vplus.org">celinedv@vplus.org</a> et <a href="mailto:thierry@vplus.org">thierry@vplus.org</a></p>


**Conseiller technique : Techniques spéciales, PEB et ingénieurs en stabilité :**

	<p style="text-align: center;"><b>Tractebel Engie Engineering</b></p> <p style="text-align: center;">Avenue Ariane 7, 1200 Bruxelles</p> <p style="text-align: center;">Contact : Monsieur Luc LECLEIR</p> <p style="text-align: center;">Mail : <a href="mailto:luc.lecleir@tractebel.engie.com">luc.lecleir@tractebel.engie.com</a></p>
---	---

**Coordinateur sécurité chantier :**

	<p style="text-align: center;"><b>Socotec</b></p> <p style="text-align: center;">Chaussée de Malines 455, 1950 Krainem</p> <p style="text-align: center;">Contact : Monsieur Gilles Berard</p> <p style="text-align: center;">Mail : <a href="mailto:gilles.berard@socotec.be">gilles.berard@socotec.be</a></p>
---	---

## 5 AUTEUR DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES

	<p><b>AGORA S.A.</b></p> <p><b>Mme Nathalie Ninane</b>  Rue Montagne aux Anges, 26  1081 Bruxelles  Tél. : 02 / 779.13.55  Fax : 02 / 779.22.75  Mail : <a href="mailto:n.ninane@agora-urba.be">n.ninane@agora-urba.be</a></p>
---	--

Les personnes en interne qui ont participé à la rédaction de la présente étude d'incidences sont :

Intervenant	Statut	Thématiques environnementales
<b>Nathalie Ninane</b> Géographe et Urbaniste	Responsable de projets Administratrice Coordinatrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinations technique et administrative.</li> <li>- Contrôle Qualité</li> <li>- Gestion de notre sous-traitant SGS Belgium</li> <li>- Chapitre Présentation</li> <li>- Chapitre Interactions</li> <li>- Chapitre de Synthèse</li> <li>- Conclusion</li> <li>- Résumé non technique</li> </ul>
<b>Clément Bogaert</b> Licencié en Gestion des risques et Urbaniste, assisté de Delphine Hébert, Géographe/Historienne et Urbaniste	Chefs de projets – Coordinateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinateur adjoint</li> <li>- Chapitres de présentation</li> <li>- Urbanisme, Patrimoine et Paysage ()</li> <li>- Domaines social et économique,</li> <li>- Microclimat,</li> <li>- Contrôle Qualité (Assistant)</li> <li>- Suivi chapitres de notre sous-traitant SGS</li> <li>- Chapitres de synthèse</li> <li>- Conclusion</li> <li>- Résumé non technique</li> </ul>
<b>Michel Van Deun</b> Urbaniste et expert mobilité	Chef de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la coordination interne</li> <li>- Mobilité,</li> <li>- Etre humain</li> </ul>
<b>Simon Vaneberg</b> Bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement	Chargés d'études	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Flore et faune,</li> <li>- Déchets.</li> </ul>
<b>Alice Denys</b> Géographe et Urbaniste (spécialisation en gestion des transports)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité</li> <li>- Etre humain</li> </ul>
<b>Carlos Sanchez Carrascosa</b>	Dessinateur CAO / 3D	
<b>Cécile Leites Gonçalves</b>	Secrétariat/ Tâches administratives	

Les chapitres qui ont été sous-traités par le bureau AGORA sont les suivants :

 <p style="text-align: center;"><b>SGS Belgium NB</b></p> <p style="text-align: center;">Parc Créalys - Rue Phocas Lejeune 4 Les Isnes Gembloux, 5032 Belgique Tel : +32 81 715 160 Fax : +32 81 715 161 <a href="https://www.sgs.be/fr-fr">https://www.sgs.be/fr-fr</a></p>	<p>Energie</p> <p>Environnement sonore &amp; vibratoire</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Eaux &amp; Sol</p>
---	---

La liste des intervenants chez SGS est la suivante :

Intervenant	Statut	Thématiques environnementales
<b>Eric Buffet</b> Géologue	Responsable de projets	Coordinations technique (Eaux & Sol)
<b>Thibaut Leroy</b> Géographe et Expert acousticien	Expert technique	Environnement sonore & vibratoire
<b>Olivier Bodart</b> Bioingénieur + DES en Gestion de l'environnement	Expert technique	Qualité de l'air et Energie

Ont également été contactés au sein du bureau SGS :

<i>Nom</i>	<i>Qualification</i>	<i>Rôle et responsabilité</i>
M. David BELLINO	Ingénieur civil géologue	Responsable des départements « Sol » et « Etudes et Expertises environnementales »
Mme Catherine NEVE	Bio ingénieur	Operation Manager du département « Etudes et Expertises environnementales »
M Laurent VILLERS	Géologue	Operation Manager du département « Sol »
M Bert DE WINTER	Expert acoustique	Operation Manager du département « Acoustique » en Flandre

## 6 COMPOSITION DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le **Comité d'accompagnement** a été présidé par Monsieur **BEELEN Guido**, Attaché Directie **Stedenbouw**.

Les membres effectifs du Comité d'accompagnement qui ont suivi la présente étude d'incidences sont repris ci-après :

Organismes	Représentants (membres effectifs)
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine – Direction Urbanisme	BEELEN Guido ( <a href="mailto:gbeelen@urban.brussels">gbeelen@urban.brussels</a> ), assisté de MURET Muriel ( <a href="mailto:mmuret@sprb.brussels">mmuret@sprb.brussels</a> )
Bruxelles Environnement	GENON Philippe ( <a href="mailto:pgenon@environnement.brussels">pgenon@environnement.brussels</a> )
Commune de Schaerbeek	CHISHOLM William ( <a href="mailto:wchisholm@schaerbeek.irisnet.be">wchisholm@schaerbeek.irisnet.be</a> ) – VELGHE Benoît ( <a href="mailto:bvelghe@schaerbeek.irisnet.be">bvelghe@schaerbeek.irisnet.be</a> ) VEKEMAN Cedric ( <a href="mailto:cvekeman@schaerbeek.irisnet.be">cvekeman@schaerbeek.irisnet.be</a> ) BERIAUX François ( <a href="mailto:fberiaux@schaerbeek.irisnet.be">fberiaux@schaerbeek.irisnet.be</a> )

Les membres associés au Comité d'accompagnement sont, quant à eux, les suivants :

Organismes	Représentants (membres associés)
Bruxelles Mobilité – Direction Stratégie	KREUTZ Michèle ( <a href="mailto:mkreutz@sprb.brussels">mkreutz@sprb.brussels</a> ) et VAN KERREBROECK Claire ( <a href="mailto:cvankerbroeck@sprb.brussels">cvankerbroeck@sprb.brussels</a> )
Perspective - Bureau bruxellois de la planification	VANLEENE Miguel ( <a href="mailto:mvanleene@perspective.brussels">mvanleene@perspective.brussels</a> )
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine – Direction Monuments et Sites	MURET Muriel ( <a href="mailto:mmuret@sprb.brussels">mmuret@sprb.brussels</a> )
Commune d'Evere	DAELMAN Michael ( <a href="mailto:mdaelman@evere.brussels">mdaelman@evere.brussels</a> )
Omgeving Vlaanderen GOB	ZAMAN Jan ( <a href="mailto:jan.zaman@vlaanderen.be">jan.zaman@vlaanderen.be</a> )

## 7 **LIMITES DE L'ÉTUDE D'INCIDENCES**

Ce paragraphe reprend, notamment :

- les divers éléments qui ne nous ont pas été fournis, malgré leur demande ;
- les situations qui nous ont empêchées de disposer de données récentes et de mener à bien certaines vérifications sur le terrain.

Ces différentes limites sont énumérées ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais bien d'un inventaire des principaux éléments ayant perturbés le déroulement de l'étude d'incidences :

1. Les **chantiers en cours au niveau du boulevard Auguste Reyers/Diamant, tunnels**, etc. sont des éléments importants qui nous ont empêchés de réaliser une campagne de comptages au niveau des principaux carrefours d'accès au site et donc de disposer de données récentes en matière de mobilité.
2. L'octroi du **permis de démolition partielle des bâtiments U et V actuels de la RTBF** et le démarrage de ce chantier alors que l'EI était en cours de démarrage. Pour rappel, cette démolition faisait partie de la demande initiale de permis sur laquelle devait aussi porter l'EI. L'octroi de ce permis a rendu, entre autres, l'alternative zéro peu pertinente au niveau de certains aspects étudiés. Mais, cela a surtout impacté les conditions d'occupation et d'accessibilité du parking de la RTBF et, par conséquent, des données disponibles en situation existante. L'analyse de l'occupation du parking a donc dû être réalisée sur base de données plus anciennes, soit 2015<sup>1</sup>. Les flux générés ont été estimés sur cette base.
3. **L'octroi d'avis de dossier complet**, dans le cadre de la demande de permis mixte (demande de permis d'urbanisme et de permis d'environnement de classe 1A), alors qu'il est apparu, au cours de l'EI, que des éléments surtout techniques (par exemple : absence de schéma aéraulique au niveau des parkings souterrains, schéma hydraulique, etc.) n'avaient pas encore été définis au stade du dépôt de la demande de permis mixte. De plus, certaines réponses à nos questions, posées au conseiller technique du demandeur, correspondaient à des versions plus évoluées du projet ce qui a compliqué notre travail d'analyse. Par conséquent, nous regrettons le manque de collaboration de ce bureau et la transmission d'informations parfois inappropriées de sa part<sup>2</sup>.
4. Le manque de clarté du **cahier des charges de l'EI** au niveau de la définition des alternatives et des variantes. Ce point n'ayant pas été clarifié en Comité d'Accompagnement.
5. Les illustrations (perspectives, coupes, etc.) issues du **projet de PAD** et représentant les différentes propositions de formes urbaines, etc. ont été données à titre indicatif. Le projet de PAD Mediapark.brussels (sur lequel il a été demandé au chargé d'études de se référer) n'a, en effet, pas encore fait l'objet d'un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ; il n'est donc pas encore approuvé et peut, dès lors, encore évoluer (pour rappel, l'enquête publique s'est clôturée le 30 avril 2019).

Les versions suivantes ont été utilisées dans le cadre de la présente étude d'incidences :

- ✓ Projet de PAD Mediapark.brussels site RTBF-VRT à Schaerbeek, Agence François Leclercq, BOB 361, Espinas I Tarrasso, CITEC, Alphaville, Transsolar, MAGEO, BUUR et Jordi Pardo, juillet 2018, n°20180706, document non approuvé ;
- ✓ RIE relatif au projet de PAD Mediapark.brussels, Agence François Leclercq, Espinas I Tarrasso, Buur, Mai 2018, document non approuvé.

<sup>1</sup> Données d'occupation du parking les plus récentes avant la démolition partielle du bâtiment existant de la RTBF.

<sup>2</sup> Agora a demandé en vain une réunion de travail avec ce bureau (en cours d'étude) sans avoir pu l'obtenir. Une seule réunion s'est tenue en leur présence au démarrage de l'étude, ce qui est tout à fait insuffisant. Dès lors, les échanges d'informations se sont limités à des contacts téléphoniques, par e-mail et via l'architecte. Les réponses fournies étaient souvent brèves, laconiques, sans explications et sans possibilité d'échanges.

Malgré ces divers éléments ayant perturbés le déroulement de l'étude, nous avons mené l'étude d'incidences à bien et ce malgré un certain retard pris au niveau du planning fixé par le CA en début d'étude.

Enfin, nous tenons à remercier le Demandeur pour sa bonne collaboration.